RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2023

OBJET :

DE-23-12-1-32) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AVEC LA SOCIETE LOGIREP POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 52, RUE DE LA PREVOYANCE

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 07 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme TOP), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .
Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231219-lmc1H11122H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2023 accordant une subvention pour surcharge foncière à la société LOGIREP, afin de réaliser un programme de 7 logements collectifs familiaux (3PLUS/3PLAI/1PLS) sis 52, rue de la Prévoyance à Vincennes;

Considérant la convention proposée, réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la société LOGIREP en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 14 décembre 2023,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la société LOGIREP en contrepartie de la surcharge foncière accordée afin de réaliser l'opération de 7 logements collectifs familiaux (3PLUS/3PLAI/1PLS) sis 52, rue de la Prévoyance à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231219-lmc1H11122H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023